

## Délibération

**Autorisation du Président à signer tous documents administratifs et financiers liés aux opérations approuvées par l'assemblée générale pendant la durée du mandat (2021-2026)**

L'Assemblée Générale de la CCI Charente-Maritime, régulièrement réunie en séance d'installation au siège de l'établissement, le 25 novembre 2021, sous la Présidence de Thierry HAVIER, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le règlement intérieur en vigueur et notamment :

- Sous-section 3 – Le recours à l'emprunt, au crédit-bail immobilier et à l'émission d'obligations
- Sous-section 5 – Les opérations immobilières et actes de gestion de patrimoniale

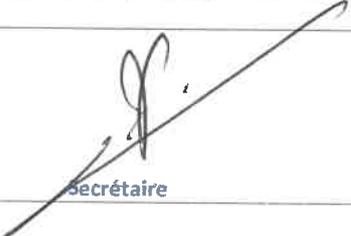
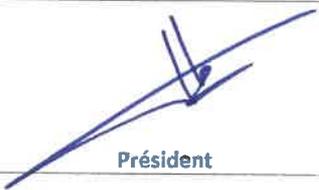
Considérant que la réalisation des opérations prévues dans le cadre du budget de la Chambre de Commerce et d'Industrie, approuvé par l'assemblée générale, entraîne la signature de documents contractuels avec les administrations dépendant de l'Etat, des organismes publics et des établissements financiers ou bancaires et que, pour la signature de chaque contrat, il est demandé une délibération de la Chambre,

Décide

**D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et financiers liés aux opérations approuvées par l'Assemblée Générale, les différentes instances de la Chambre ayant été préalablement saisies pour avis, conformément au règlement intérieur en vigueur, pour la durée de son mandat (2021-2026).**

**L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer :**

CCI Charente-Maritime	
DELIBERATION soumise à l'Assemblée Générale d'installation, réunie le 25 novembre 2021, à Rochefort	
Nombre de membres élus en exercice	58
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	30
Nombre de membres élus présents	46
Nombre de votants	46
Nombre de voix POUR	46
Nombre de voix CONTRE	-
Nombre d'ABSTENTIONS	-

	
Secrétaire	Président